



Paris, le 26 mai 2016

Madame Najat VALLAUD-BELKACEM
Ministre de l'Éducation nationale, de
l'Enseignement supérieur et de la
Recherche
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Nos réf. :
FS/CNB/BN/5149

Madame la ministre,

Vous avez récemment annoncé que deux enseignant·es seront nommé·es pour accueillir les mineurs isolé·es du camp de Calais.

Nous nous félicitons que l'Éducation nationale délègue des moyens pour permettre que ces mineurs puissent avoir un suivi éducatif et que la période pendant laquelle ils·elles sont contraint·es de séjourner dans des conditions précaires dans ce camp ne soit pas une pure perte en terme de formation.

Par ailleurs, les personnels de l'Éducation nationale, en plusieurs points du territoire, ont accueilli des enfants de migrants. Nous avions souligné en septembre notre satisfaction quant à la décision d'accueillir les migrants syriens qui actait l'urgence de la situation humanitaire et l'impératif moral de solidarité.

Nous avions alors souligné que cet accueil, pour être efficace, supposait des compétences particulières qui existent chez les personnels de santé et sociaux, les enseignants spécialisés, les psychologues scolaires, les formateurs. Nous considérons que cela suppose que des moyens supplémentaires soient dégagés pour assumer cette politique d'accueil dans toutes ses dimensions. Certes, l'accueil de tous les enfants est la mission de l'école inclusive que nous voulons construire, mais cela ne dispense pas de reconnaître la charge particulière qui incombe aux établissements et aux écoles concernées, ni de valoriser l'engagement particulier des collègues qui se mobilisent. A plus long terme, il faut organiser l'effort de formation nécessaire à l'accomplissement de cette mission, notamment pour créer des compétences en Français Langue Étrangère (FLE).

Alors que la fin de l'année scolaire approche, nous souhaitons pouvoir disposer d'un bilan quantitatif et qualitatif d'étape de l'accueil des enfants de migrants dans les écoles et établissements, ainsi que des personnels mobilisés pour leur scolarisation. Nous souhaitons par exemple avoir des informations sur le nombre d'enfants ainsi scolarisés par département, par niveau d'enseignement et pour quelle durée. Nous souhaitons aussi savoir quelles démarches ont pu être engagées avec les services sociaux pour repérer les enfants au fur et à mesure de leur arrivée sur le territoire et le délai entre l'identification du besoin de scolarisation et la scolarisation effective.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Madame la ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Frédéric Sève
Secrétaire général